

LE BORDEAUX-PARIS DE L'ÉPISTÉMOLOGIE CINDYNIQUE

Y-a-t-il deux espèces de sciences du danger ?

- celle de Bordeaux (Cindynica Aquitania) avec ses MADS, flux, champs, cibles et sources,
- - celle de Paris (Cindynica Lutetiana) avec son hyperespace, son axiomatique, ses DSC, sa situation cindynique ?

Certains aiment à opposer les genres, les styles et les hommes, d'autres à les rapprocher. Y -a-t-il autant de sciences du danger que de villes, de régions, d'universités ? Y -a-t-il même une science du danger ?

La science du danger à Bordeaux.

Du 19 au 21 janvier 1993 se sont tenues, à Bordeaux Lac, les Assises internationales des formations universitaires et avancées dans le domaine des sciences et techniques du danger.

Les assises ont été organisées par l'université de Bordeaux 1, l'Institut Universitaire de Technologie " A " - Département hygiène et sécurité- animé par Jean Dos Santos, et par l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires du CEA Grenoble, représenté par Pierre Perilhon.

A cette occasion, le groupe MADS (Méthodologie d'Analyse des Dysfonctionnements dans les Systèmes), constitué en 1989, qui avait présenté à Cindynic's 92 une communication (P. Perilhon, J. Dos Santos, M. Lesbats, Y. Dutuit, J.M. Penalva, J.L. Ermine) a été tenté de faire progresser la question épistémologique des cindyniques en se référant notamment au concept de science au sens de Valéry : « Science, cela veut dire : mise au net, ordre, classification pure,... Elle est dans l'accroissement d'organisation, de conscience et de connexions... La science est de chercher dans un ensemble la partie qui peut exprimer tout l'ensemble... ».

MADS proposait de définir la science du danger comme «le corps de connaissance qui a pour but d'appréhender des événements non souhaités (ENS)». Les événements non souhaités sont eux-mêmes définis comme des « dysfonctionnements susceptibles de provoquer des effets non souhaités sur l'individu, la population, l'écosystème, les installations». Le mot appréhender signifie pour MADS : représenter, modéliser, identifier, évaluer, maîtriser, gérer, manager (gestion stratégique).

MADS reconnaît dans la théorie du système général de J. L. Lemoigne « l'aspect épistémologique nécessaire pour penser soi-même dans la complexité. MADS adopte les définitions des concepts de Modèle et de Modélisation propres à J. L. Lemoigne. L'objet de la modélisation choisie par MADS est un processus de danger. Le processus de danger est le modèle de référence de MADS. Dans ce modèle, on appelle flux de danger les transactions non désirées d'un système avec son environnement. Ce flux va d'une source à une cible.

Dans son exposé, à Bordeaux, Michel Lesbats montrera les cas suivants des flux de danger :

Flux de danger

Technique de danger

<i>source</i>	<i>cible</i>	<i>correspondante au point de vue</i>
<i>installation</i>	<i>installation</i>	<i>sûreté de fonctionnement</i>
<i>installation</i>	<i>opérateur</i>	<i>ergonomie</i>
<i>opérateur</i>	<i>installation</i>	<i>fiabilité humaine, malveillance interne</i>
<i>installation</i>	<i>population</i>	<i>hygiène et santé publique</i>
<i>population</i>	<i>installation</i>	<i>malveillance externe</i>
<i>installation</i>	<i>écosystème</i>	<i>écologie</i>
<i>écosystème</i>	<i>installation</i>	<i>urbanisme, risques naturels</i>

Le flux s'exerce dans un champ de danger, c'est-à-dire dans un environnement actif susceptible d'influer sur la source, la cible et le flux. Il existe trois types de flux : matière, énergie, information.

Ces flux peuvent être processés par :

- les processeurs qui changent la forme ou la nature du flux : ce sont les processeurs sources ou les processeurs cibles.
- les processeurs de temps ou d'espace qui sont les processeurs de champs.

Ainsi les animateurs de MADS élaborent un panorama des techniques du danger auxquelles il faudra faire appel selon le flux considéré. Pour eux, la science du danger est une « science de la coordination, de la fédération » des techniques (sûreté, ergonomie, fiabilité, hygiène, écologie, urbanisme).

Les cindyniques à Paris.

Pour les cindyniques, la science du danger, telle qu'elle résulte du colloque de décembre 1987 à l'UNESCO et de Cindynic's 92 à Cannes, se constitue à partir d'une axiomatique et d'un hyperespace du danger.

L'axiomatique comprend une série d'axiomes spécifiques de l'approche du danger :

- Axiome de relativité : la mesure d'un risque par un acteur est relative à la position de cet acteur dans un réseau, aux limites des réseaux, d'espace et de temps qu'il prend en considération dans l'acte de mesure.
- Axiome de conventionalité : la mesure du risque dépend des conventions passées entre les acteurs participant à la mesure.
- Axiome de téléologie : le risque est fonction de l'explicitation des finalités.
- Axiome d'ambiguïté : les mesures du risque sont sujettes à des ambiguïtés (sur les données, sur les modèles, sur les finalités, sur les règles du jeu entre acteurs, sur les systèmes de valeur entre acteurs).
- Axiome de retour d'expérience : les accidents et incidents révèlent les ambiguïtés, le retour d'expérience réduit les ambiguïtés.
- Axiome de crise : la crise détruit les réseaux. La gestion de crise va les reconstruire.
- Axiome ago-antagoniste : toute action humaine a deux composantes : réductrice de danger ou cindynolytique et productrice de danger ou cindynogène.

Cette axiomatique conduit à construire 1 'hyperespace du danger comme produit de cinq espaces : épistémique (modèles), statistique (données), téléologique (finalités), déontologique (règles) et axiologique (valeurs).

L'analyse des lacunes, disjonctions et dysfonctionnements de cet hyperespace permet de produire la liste des Déficit Systémiques Cindynogènes (DSC). Le dépistage des DSC est la principale technique de prévention du danger comme cindynolyse. Les cindyniques ont conduit également à définir de façon précise la notion de situation cindynique, qui est un ensemble d'horizons d'espace et de temps et un ensemble de réseaux, chacun de ces réseaux étant muni d'un hyperespace du danger.

Les listes des DSC permettent de justifier théoriquement les actions de prévention enregistrées :

- en matière de santé, par l'Organisation Mondiale de la Santé, sous forme de Community Safety Program. L'IEC a lancé, à l'occasion de la journée mondiale de la santé d'avril 1993, le programme CHANCE (Cindynic Health Action Network for Communities in Europe). C'est le départ d'une action sanitaire cindynique au confluent de la médecine et des cindyniques.

- en informatique, ce qui fonde une cindynique informatique (lire le numéro de Sécurité Informatique de mars 1993).
- en milieu urbain, ce qui fonde une cindynique urbaine, comme le montre le numéro spécial que lui a consacré la revue de la fonction publique territoriale d'août 1993.
- en prenant en compte deux des espaces de l'hyperespace du danger, l'espace axiologique et l'espace déontologique, on voit apparaître les fondements d'une éthique cindynique.
- la gestion de crise conduisant à l'élaboration d'une psychologie et d'une sociologie cindyniques.

La fécondité de l'hyperespace du danger s'avère donc considérable pour l'approche avancée du danger. Tel est bien l'avis des spécialistes réunis à Berlin en octobre 1993 par le Management Centre Europe, comme des risk managers américains, par l'intermédiaire de leur structure de réflexion : la Round Table du RIMS.

La liaison Paris-Bordeaux.

Apparemment, comme certains l'ont dit, il y aurait deux sciences du danger, celle de Bordeaux et celle de Paris. En y regardant de plus près, la liaison des deux approches n'est pas une « liaison dangereuse », ni pour Bordeaux, ni pour Paris. On voit apparaître des attracteurs épistémologiques, des zones de convergence que Paris ou Bordeaux ne peuvent répudier.

Premier attracteur : les sources épistémologiques.

L'axiomatique de Paris est déduite de l'axiomatique de l'épistémologie constructiviste. Quel est l'auteur de cette axiomatique constructiviste : c'est Jean-Louis Lemoigne dont le professeur Dos Santos fait le socle de sa conception de la complexité et de l'approche systémique du danger. En amont des travaux de J. L. Lemoigne à l'Université d'Aix - Marseille, on trouvera l'œuvre d'un grand prix Nobel, Herbert A. Simon.

Deuxième attracteur : champ et situation.

L'hyperespace du danger étant défini, les cindyniques sont à même de définir une situation cindynique comme une complexité décrite comme un enchevêtrement de réseaux, chacun de ces réseaux étant muni de son hyperespace.

La situation cindynique est donc le lieu des interactions entre réseaux. Ce lieu, des interactions est-il si éloigné que cela de la notion des champs « environnement actif susceptible d'influer sur les sources, cibles et flux » ? La situation cindynique prenant en compte un enchevêtrement de réseaux, le champ décrit la dynamique de cet enchevêtrement comme influence de la source sur les cibles par l'intermédiaire des flux et par influence du champ des sources, cibles et flux. Il s'agit donc, dans les deux approches ; de décrire les interactions entre les réseaux.

Troisième attracteur : le déploiement encyclopédique.

Différents points de vue ou techniques du danger doivent être fédérés par MADS. Pour Paris, les cindyniques sont munies d'un dynamisme encyclopédique qui les amènent à transformer et à animer un ensemble de disciplines scientifiques :

- cindynique sanitaire et action sanitaire cindynique
- cindynique urbaine et urbanisme cindynique
- psychologie cindynique
- sociologie cindynique
- cindynique énergétique, informatique, chimique,...

Ne reconnaît-on pas dans ces disciplines cindyniques les « points de vue » mis en valeur par MADS ?

Conclusion

Je crois qu'on peut prendre un aller-retour cindynique Paris-Bordeaux sans se tromper de trajet. Le voyage est plein d'intérêt et mérite d'être fait plusieurs fois. En fait, il est aussi difficile de dissocier ces deux approches que de faire médecine en dissociant l'anatomie de la physiologie. Le grand rassemblement prometteur de Cindynic's 94 sera, j'en suis sûr, l'occasion de voir la « TGV », ou Très Grande Vitalité, des sciences du danger tant sur le plan anatomique que sur le plan physiologique.

Georges-Yves Kervern.

Membre du Comité Scientifique de l'IEC

LA LETTRE DES CINDYNIQUES - Numéro 10 - Décembre 1993

ERREUR ET FAUTE (I)

Nous poursuivons ci-après la publication des conférences prononcées lors du 3ème Colloque Juristes-Ingénieurs de mars 1993, organisé par le groupe de travail de l'IEC "Facteur humain et responsabilité pénale «.

Michel Vaillant, dont nous publions la première partie de son intervention, après avoir fait partie de la 3SF, était un des premiers adhérents de l'IEC.

Membre actif de plusieurs groupes de travail, il nous a malheureusement quitté récemment. Tous ceux qui l'ont côtoyé ont apprécié sa compétence et sa gentillesse.

D'emblée, je sollicite l'indulgence des juristes en leur demandant d'admettre que l'ingénieur connaît mieux la partie « erreur » que la partie « faute » dans l'intitulé de notre sujet. Nous avons tendance, nous ingénieurs, à nous enfermer dans le jargon de nos diverses spécialités. Aussi, je crois bon de remonter aux principes de l'activité scientifique, qui, eux, peuvent rejoindre l'universalité et la précision du langage juridique.

Dès ce début, nous montrerons que l'expression « erreur expérimentale » est un mauvais usage du mot « erreur ». Le sens propre du terme « erreur » se trouve, à mon avis, dans le code pénal, même si le mot est absent. La remarquable énumération de l'article 319, entre autres, me paraît couvrir tout le champ des possibles et offrir un guide sûr pour mon exposé. Je me suis seulement permis d'en modifier l'ordre en séparant « maladresse » et « inattention » des autres termes « imprudence », « négligence », « inobservation des règlements », qui s'approcheraient plus nettement de la faute. Cette progression peut paraître subjective, prenez-la comme une commodité utile pour présenter aussi clairement que possible les considérations qui vont suivre.

I. L'erreur obligatoire dans les sciences expérimentales

L'homme moderne maîtrise très mal la méthode expérimentale. Il a bien des excuses, non seulement parce que c'est difficile, mais aussi parce que les media entretiennent une image flatteuse, quasi magique, de la Science, qui est le contraire de ce qui est vécu dans les laboratoires.

Remontons à Descartes, qui prend pour quatrième règle destinée à bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences :

« Faire partout des dénombrements si entiers, et des revues si générales, que je fusse assuré de ne rien omettre ».

Certes, nous faisons de notre mieux, mais, d'avance, nous sommes certains de ne pas pouvoir entièrement satisfaire Monsieur Descartes. Tout ce qu'on oublie, tout ce qu'on ignore, tout ce qu'on suppose négligeable, tout cela constitue la définition empirique du HASARD, « la somme de nos ignorances », disait déjà Laplace, il y a deux siècles.

Je saisis tout de suite l'occasion de dissiper un malentendu. Quand certains juristes entendent « hasard », ils comprennent aussitôt « fatalité ». Nous allons montrer que la démarche expérimentale nous donne, au contraire, le moyen de ne jamais nous résigner. Il ne s'agit pas de maîtriser le hasard (c'est une contradiction dans les termes), mais d'estimer son importance. Nous allons voir qu'on possède du même coup le moyen de réduire son influence, certes, mais sans jamais l'éliminer complètement.

Bien sûr, cette démarche a toujours pour point de départ quelques connaissances existantes : nous appellerons FACTEURS ce qui, a priori, pourrait influencer le phénomène étudié. Par exemple, pour mettre au point une recette de cuisine, les facteurs sont les proportions des ingrédients, la température, la durée de cuisson, etc. En faisant varier ces facteurs, on obtient des résultats plus ou moins savoureux.

Et voici la question cruciale : Est-ce que ces variations sont dues aux facteurs de notre recette ? Ou bien à autre chose que nous ne maîtrisons pas, au hasard tel que nous l'avons défini ?

La réponse est un peu surprenante, mais logique.

Il suffit de répéter les expériences. En effet, dans cette seconde série, nous pouvons donner aux facteurs les mêmes valeurs que précédemment, mais nous ne pouvons pas fixer ce que nous ne contrôlons pas. Donc, en recommençant, nous donnons à ce que nous ne maîtrisons pas, l'occasion de changer à notre insu, et par là même, de manifester son effet. Mais c'est un pari !

Précisons cela sur un exemple élémentaire, afin d'introduire la notion de RISQUE.

Pour analyser une certaine impureté dans un liquide, nous appliquons un mode opératoire normalisé : tous les facteurs sont fixés ; nous répétons simplement la même mesure en prélevant chaque fois une petite quantité du liquide à examiner. Comme attendu, les résultats varient légèrement d'une répétition à l'autre ; ces différences sont attribuées à l'influence de ce que nous n'avons pas réussi à fixer. La moyenne des résultats est un résumé correct des mesures ; mais, pour être complet, la

norme prescrit de l'encadrer d'un intervalle à l'intérieur duquel devrait se trouver la limite idéale d'un nombre infini de répétitions.

Pour ce genre de calculs, on utilise des tables statistiques : or, on y entre en choisissant d'avance un certain risque que cette limite ne s'y trouve pas ; autrement dit, un certain risque de se tromper, un certain risque d'erreur (nous-y voilà !). Curieusement, mais toujours logiquement, si vous exigiez un risque nul, la même théorie enseigne que le résultat cherché est un nombre compris entre zéro et l'infini, ce qui n'est pas faux, mais n'avance à rien.

Veillez m'excuser de vous avoir infligé ce début abstrait, mais je tenais à vous montrer qu'il existe ainsi un premier type, scientifique, d'erreur qui est obligatoire. Alors, manifestement, autant dire qu'il ne s'agit pas d'erreur, à proprement parler. En fait, aujourd'hui, l'expression « erreur expérimentale » est abandonnée et remplacée par « dispersion expérimentale » (1), qui n'a plus aucune connotation d'incompétence ou de manque de sérieux.

2. L'erreur par inadvertance.

Ces considérations ont une autre conséquence qui concerne aussi l'activité judiciaire. Pour être précis, il est commode d'introduire un dernier mot technique : appelons MODELE toute représentation préalable des effets des facteurs sur la mesure. Généralement, sa forme achevée est une équation. Or il apparaît une étrange dissymétrie dans la confrontation avec l'expérience. S'il y a désaccord entre les résultats prévus par le modèle et les résultats expérimentaux, il est clair que le modèle ne vaut rien, il faut en élaborer un autre. Mais s'il y a bonne concordance, paradoxalement, la réponse est moins nette.

En effet, sur un nombre forcément limité de résultats, il est toujours possible d'imaginer d'autres modèles d'apparences très différentes qui donnent le même excellent accord numérique. Donc, cette concordance apprend seulement que, jusqu'à plus ample informé, nos hypothèses ne sont pas contredites ; leur validation est toujours provisoire.

Pour nous, ingénieurs, il est normal que la même multiplicité d'interprétations apparaisse dans le domaine judiciaire. L'erreur judiciaire (nous-y voilà !) est un modèle entièrement explicatif des faits connus, mais il se trouve que les choses se sont déroulées autrement dans la réalité. Je donne tout de suite un exemple, authentique, et correctement résolu, afin de vous prouver que mon début abstrait ne dissimule aucun détournement perfide.

Il s'agit d'un accident de chasse (2).

Dans un sous-bois, un couple de chasseurs avance sans bruit, carabines chargées. La jeune femme est devant, parce que c'est elle la fine gâchette et c'est elle qui amène son mari à ce sport.

A l'orée d'une clairière, ils font partir une volée de ramiers. Aussitôt la jeune femme pointe son fusil. Mais lui trébuche. Un coup part. Elle vacille et tombe, tuée net. C'est lui qui a fait cela.

Drame absurde. Pire encore, l'enquête qui suit conclut à l'assassinat. Les experts sont formels :

La trajectoire de la balle était horizontale, puisqu'elle est entrée par la nuque et sortie par le front. Donc le mari visait sa femme, à bout portant, par derrière.

Comment l'avocat chargé de sa défense a-t-il pu contrer les experts ?

En interrogeant inlassablement son client pour revivre la scène dans ses moindres détails, cet avocat a fini par « voir » la jeune femme le visage tourné vers le ciel, et le jeune homme qui se prend les pieds dans les ronces, en tenant son fusil verticalement. Alors, il est clair que la position des blessures s'explique aussi bien par une trajectoire verticale.

Racontée aussi brièvement, la solution paraît évidente. Il suffisait d'y penser, comme disaient les détracteurs de Christophe Colomb à son retour ; et Christophe Colomb leur retourna la même phrase en leur montrant comment faire tenir un œuf sur son petit bout, après qu'aucun d'eux n'ait réussi à relever ce défi.

Revenons à notre avocat. A partir de ce qu'a enregistré son écoute scrupuleuse, il a vraiment fait preuve de sensibilité et de créativité. Il a su reconstituer chaque instant passé comme s'il y était.

Mais sensibilité et créativité sont des dons qui ne s'enseignent pas ; leur originalité ne se mesure pas, ne se soumet à aucune exigence scientifique de reproductibilité. On ne peut pas reprocher aux experts d'en avoir moins montré que l'avocat dans ce cas précis. En paraphrasant le philosophe Gaston Bachelard (3), ça ne s'est pas passé comme on pouvait le croire, mais comme on aurait dû le penser.

Ici, je saisis l'occasion de dissiper un autre malentendu, apparu dès notre première réunion à Bordeaux. Constaté que ce genre d'erreur finit par être inévitable n'est évidemment pas une justification. Le soi-disant « droit à l'erreur » apparaît bien désormais comme un abus de langage, à bannir de notre vocabulaire. C'est, au contraire, un devoir de tout faire pour éviter ces erreurs, bien que nous soyons certains de ne jamais y parvenir parfaitement. La vie nous oblige assez souvent à faire ainsi coexister, en toute sincérité, deux attitudes apparemment inconciliables.

Par exemple, j'ai montré tout à l'heure que le risque nul est une incantation à valeur rationnelle. Mais la raison ne suffit pas. Notre passion de la recherche nous commande de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour annuler ce risque en transformant le progrès des connaissances en progrès de sécurité. Les magistrats vivent le même inconfort : vous savez mieux que personne que la justice humaine ne sera jamais l'équité, mais vous faites tout ce qui est en votre pouvoir pour vous en approcher.

Enfin, il est bon de reconnaître que ces erreurs jouent aussi un rôle positif pour constituer ce que nous appelons notre expérience. Là, ce n'est plus l'expérience scientifique, mais simplement la connaissance acquise par la pratique, émaillée de quelques erreurs de jeunesse, « le faisceau des armes qui nous ont blessés », a dit Montaigne. Le poète est plus radical : « Si tu fermes la porte à toutes les erreurs, tu la fermes aussi à la vérité » disait Tagore.

L'important est d'en savoir tirer la leçon pour ne pas recommencer. Sinon, la récurrence est mal tolérée, non seulement par la justice, mais aussi par l'entreprise. Auguste Deteuf l'a formulé excellemment, comme toujours (4) : « Si la première initiative d'un collaborateur est malheureuse, félicitez-le d'avoir osé ; si la seconde l'est aussi, invitez-le à réfléchir avant d'agir. Mais si la troisième l'est encore, trouvez-lui une autre fonction. ! »

Jean-Claude Wanner a précisé la même idée en partant d'une observation peu fréquente heureusement : un opérateur brillant durant la formation n'obtient que des résultats décevants dans l'exercice réel du métier. Il s'agirait, semble-t-il, d'une sorte d'incapacité à prendre de véritables responsabilités : le simulateur de vol le plus réaliste ne parvient pas à restituer la véritable angoisse de prendre une décision dans l'incertain (c'est la définition de la décision). Comme Deteuf, Wanner conclut qu'il appartient à la hiérarchie d'orienter différemment de tels cas.

J'insiste, parce que dans les systèmes complexes, il y a de multiples « opérateurs » si l'on peut dire. Ce n'est plus la même personne qui fait une erreur (ici sans conséquences, répétons-le), qui la repère et qui en tirera la leçon. Pour les grandes organisations, il est vital de comparer ce qui a été conçu et ce qui se passe ensuite en réalité. C'est ce qu'on appelle le retour d'expérience.

C'est la recherche systématique des enseignements à tirer des incidents pour améliorer la prévention : elle vient pallier l'insuffisance des « expériences » individuelles. Cela suppose un minimum de confiance entre tous les échelons hiérarchiques intéressés. A l'inverse, le moindre soupçon culpabilisant bloque toute information en la matière. C'est encore pire s'il apparaît qu'une intervention judiciaire est possible. Je reviendrai là-dessus à propos de la faute. Mais d'ores et déjà vous voyez mieux pourquoi nous nous acharnons à essayer de distinguer nettement erreur et faute.

Michel Vaillant

1 - Norme Afnor X06-80 (1989) terminologie des plans d'expériences.

2 - L'instant créatif, par Florence Vidal, chez Flammarion (1984). Ce récit résume les pages 216 à 218.

3 - La formation de l'esprit scientifique. chez Vrin (1972, 8° édition), chapitre premier. La notion d'obstacle épistémologique.

4 - Propos de O.L. Barenton, confiseur, chez Afnor, Paris la Défense.

A suivre dans notre prochain numéro...

LA LETTRE DES CINDYNIQUES - Numéro 10 - Décembre 1993

SÉCURITÉ PUBLIQUE, UN ESSAI DE DÉFINITION

L'ordonnance de 1959 définit la Défense de la France comme composée de la triade : défense civile, défense militaire, défense économique.

D'autre part tout le monde connaît la Protection Civile, la Sûreté Publique, la Sécurité Civile, organismes en charge de certaines missions relevant de la défense du citoyen. Comment pourrions essayer de dégager les bases d'une définition de la Sécurité Publique ?

En premier lieu, il est nécessaire d'affirmer que la vie en société crée des risques particuliers et qu'une sécurité absolue du citoyen serait rapidement synonyme d'absence totale de Liberté.

Nous pourrions ajouter un article à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : la sécurité de l'individu s'arrête où commence celle de son voisin. Ces risques, qui doit les maîtriser ? Là, intervient la notion fondamentale de transfert, bien connue dans le monde de l'assurance. Certains de ces risques sont, par le législateur, transférés à l'individu qui doit mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection. Les autres risques, restent à la charge de la communauté qui prend à son compte leur maîtrise.

L'objet de la Sécurité Publique pourrait être défini comme la maîtrise des risques restant à la communauté.

Cette définition étant posée, remarquons l'existence de deux tendances contradictoires qui s'affrontent. La volonté démocratique de nos gouvernements aurait tendance à favoriser, au nom des libertés (mais aussi parfois pour des raisons économiques), le transfert vers l'individu.

Celui-ci par contre a de plus en plus le désir de voir la communauté prendre à sa charge des risques qu'il estime subir de manière imposée.

Aujourd'hui, les Cindyniques peuvent aider à trancher dans ce débat et résoudre le véritable enjeu de la Sécurité Publique, son propre champ d'action.

Jean-Louis Deschanel
Secrétaire Général de l' IEC

LA LETTRE DES CINDYNIQUES - Numéro 10 - Décembre 1993